

le travail

Edition spéciale
pour le syndicat de Dupuis frères
Juillet 1976



**Les employés de Dupuis
défendent leur emploi
contre un employeur qui
utilise le nationalisme
pour mieux les exploiter**

Pendant un demi-siècle, le magasin Dupuis a joué sur les sentiments nationalistes pour mal payer les employés. Le magasin a souvent changé de propriétaires, mais chaque fois c'était la même chanson: il fallait relever le défi de bâtir un grand magasin "canadien français" à l'égal de Eaton ou de Simpsons. Et pour faire avaler les bas salaires, les propriétaires successifs maintenaient savamment un esprit paternaliste dans les relations de travail. Aujourd'hui, le nouveau propriétaire Jean-Louis Lévesque ne s'embarrasse même plus du paternalisme. Il applique

maintenant ouvertement les techniques de l'exploitation capitaliste, notamment en réduisant le personnel et en augmentant la charge de travail de ceux qui restent. Voilà pourquoi cette année, les employés ont décidé de se battre pour la *sécurité d'emploi*, en plus de revendiquer le *salairé minimum de \$165 par semaine*. Et ils ont donné au patron un avant-goût de leur détermination en débrayant le 7 mai, avec plusieurs milliers d'autres travailleurs du secteur privé, pour appuyer la lutte des travailleurs du secteur public. (photos ci-haut)

*“Même si tu as 20 ans d'ancienneté à ton poste,
tu n'es jamais certain d'être là le lendemain”*



Le 5^e étage

Avant il n'y avait que les meubles au 5^e étage. Puis on a transféré là d'autres rayons comme les tapis, les poêles, les frigidaires, les télévisions, les lampes, les systèmes de son. Avant la fusion, il y avait dans tous ces rayons 21 employés de vente et 9 employés de service. Il ne reste plus que 18 employés de vente et 5 employés de service. SEPT POSTES ONT ETE ABOLIS.



1964: 750 employés

1976: 500 employés

En 1964, au moment du lock-out de 40 jours décrété par le propriétaire actuel Jean-Louis Lévesque (qui a vendu puis racheté par la suite), il y avait 750 employés réguliers chez Dupuis. Il n'en reste plus que 500 même si le magasin a pris de l'expansion.

Il y a deux catégories d'employés réguliers: les plein temps et les temps partiel. Les plein temps ont une semaine de 37 heures et demi, tandis que les temps partiel peuvent faire de 22 à 32 heures. Il y a aussi les employés sur-numéraires, qui ne sont pas couverts par la convention collective. Pendant les périodes achalandées, il peut y en avoir jusqu'à 125.

Le magasin cherche à réduire le nombre d'employés réguliers en abolissant les postes à temps plein, ou en décrétant que désormais, ce sont des postes à temps partiel. C'est ainsi que depuis trois ans, au moins 40 postes à plein temps ont été abolis, et une soixantaine d'autres ont été convertis en temps partiel.

Les conséquences, c'est évidemment une surcharge de travail, mais aussi un déplacement continu d'employés. Car celui dont le poste est aboli peut aller déplacer un employé qui a moins d'ancienneté. Pour un poste aboli, il y a en moyenne 3 déplacements. Mais quand un employé a travaillé dans tel rayon toute sa vie, est-ce raisonnable de l'obliger à se réhabituer dans un autre rayon complètement différent?

Ce que vise le patron au bout de la ligne, c'est l'affaiblissement du syndicat, en remplaçant les temps plein par les temps partiel, et en engageant des sur-numéraires pour que les temps partiel ne fassent que 22 ou 25 heures par semaine. C'est une technique que les patrons utilisent largement dans le commerce. Mais les employés de Dupuis se sont préparés pour y faire échec.



Les sports et jouets

Avant, il y avait 8 employés au rayon des sports. On en a éliminé quatre, alors qu'il en aurait fallu dix. Au rayon des jouets, il y avait 4 employés et on en a éliminé un. Les deux rayons ont été fusionnés, et fonctionnent maintenant avec sept employés au lieu de 12. CINQ POSTES ONT ETE ABOLIS.



La publicité

Avant, il y avait sept employés au département de la publicité. Le magasin fait maintenant faire la publicité par une agence. SEPT POSTES ONT ETE ABOLIS.

Les renseignements et les commandes

Avant, il y avait sept employés pour répondre aux demandes de renseignements et aux commandes par téléphone. TOUS CES POSTES ONT ETE ABOLIS, et les appels téléphoniques sont dirigés vers les différents rayons, de sorte que les employés passent leur temps à répondre au téléphone.

La livraison

Avant, il y avait 17 employés pour la livraison. Le magasin a confié la livraison lourde à un sous-contracteur, et la conséquence c'est que SEPT POSTES ONT ETE ABOLIS.

Le sous-sol

Avant, il y avait 28 employés dans divers rayons du sous-sol. Tous ces rayons ont été fusionnés dans un semi libre-service, et il ne reste que 18 employés. DIX POSTES ONT ETE ABOLIS.



La Place Dupuis a été bâtie sur le dos des employés



L'ancien magasin aussi



Le Travail est produit par le service d'information de la CSN.
Ce numéro a été fait en collaboration avec des employés de Dupuis.

Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

On demande:

Des augmentations égales pour tous de \$1.20 la première année et de 50 cents la deuxième année, afin d'atteindre le minimum de \$165 par semaine. Puis, étant donné que le magasin ne veut pas abolir la commission et relever nos salaires en conséquence, on demande que cette commission soit de 2 pour cent pour tout le monde. Fini le temps où le patron accorde 2 pour cent aux uns et 1 pour cent aux autres pour diviser les employés.

On est prêts

On a déjà obtenu en négociation notre comité syndical de santé-sécurité, avec pouvoirs d'enquête, d'application et droit de grief, pour régler notamment le problème du froid en hiver au rez-de-chaussée, et le problème de la chaleur et de l'aération au sous-sol. On a obtenu ça parce que le patron sait que cette année, on est prêt à se battre. Encore un coup, et on aura la sécurité d'emploi et le minimum de \$165.